

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS – PARIS JE T'AIME

7 6 rue Beaubourg
7 5003 PARIS

Siren 775 671 373

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association "OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS – PARIS JE T'AIME" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévu par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la modernisation des états financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

GMBA

Représentée par

Pierre FAUCON

signé électroniquement par
Nitro Software Belgium NV -
Nitro Sign Premium de la part
de Pierre FAUCON
(+33625805254)
Signé avec le code SMS à
usage unique: 542185

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 964 272	1 019 563	3 944 709	4 290 273
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				41 167
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	2 728 000		2 728 000	2 520 000
	Constructions	4 145 218	573 579	3 571 639	3 330 221
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	166 146	102 008	64 138	79 899
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	9 528		9 528	9 528
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	185 385		185 385	23 377
	Total II	12 198 549	1 695 150	10 503 399	10 294 465
	Stocks et en-cours	70 113		70 113	749 819
	Avances et acomptes versés sur commandes	45 359		45 359	
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	548 618	13 700	534 918	515 578
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	136 166		136 166	737 726
	Charges constatées d'avance	155 447		155 447	373 393
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 679 863		2 679 863	457 476
	Total III	3 635 566	13 700	3 621 866	2 834 264
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	15 834 115	1 708 850	14 125 264	13 128 729

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(726 955)	680 491
	Excédent ou déficit de l'exercice	(694 046)	(1 407 446)
	Situation nette (sous-total)	(1 421 001)	(726 955)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 911 044	2 145 249
	Provisions réglementées		
	Total I	490 043	1 418 294
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		156 458
	Provisions pour charges	792 366	1 044 607
	Total IV	792 366	1 201 065
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 837 384	6 162 037
	Emprunts et dettes financières divers		2 499
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 233 131	1 957 171
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 292 788	1 715 463
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 071	139 366
	Autres dettes	3 910 507	169 369
	Produits constatés d'avance	560 973	363 465
	Total V	12 842 855	10 509 369
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	14 125 264	13 128 729

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	726 200	677 208
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 177 230	3 577 941
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 203 339	1 753 433
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	4 814 205	5 688 014
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	409 699	80 812
	Utilisations des fonds dédiés		541 900
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	283 519	880 294
Total des produits d'exploitation		9 614 193	13 199 601
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 283 789	1 818 793
	Variation de stocks	643 618	1 103 210
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 292	
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 634 746	3 745 724
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	211 456	306 408
	Salaires	3 002 886	4 004 633
	Cotisations sociales	1 332 121	1 684 836
	Dotation aux amortissements et dépréciations	659 543	561 664
	Dotation aux provisions		2 700
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	41 812	94 862
Total des charges d'exploitation		9 813 263	13 322 829
RESULTAT D'EXPLOITATION		(199 071)	(123 228)

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(199 071)	(123 228)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	338	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	13 201	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	86	4
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		27 079
Total des produits financiers		13 626	27 083
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	83 064	67 865
	Différences négatives de change	207	327
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		83 271	68 192
RESULTAT FINANCIER		(69 645)	(41 109)
RESULTAT COURANT avant impôts		(268 716)	(164 337)
	Produits exceptionnels		436 896
	Charges exceptionnelles	425 330	1 680 004
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(425 330)	(1 243 108)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		9 627 818	13 663 580
TOTAL DES CHARGES		10 321 864	15 071 025
EXCEDENT ou DEFICIT		(694 046)	(1 407 446)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **14 125 264** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **9 627 818** euros
 - un total charges de **10 321 864** euros
 - dégage un résultat de **-694 046** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association PARIS JE T'AIME - OFFICE DE TOURISME** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Comptes annuels du 01/01/2025 au 31/12/2025

Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en oeuvre :

Paris je t'aime - Office de tourisme a été créé en 1971, à l'initiative conjointe de la Ville de Paris et de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, sous la forme d'une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Il exerce notamment une mission de service public, il a pour mission d'accueillir et d'informer les visiteurs, de promouvoir les atouts de la capitale, en France et à l'étranger et d'accompagner les professionnels du tourisme parisiens.

L'association a pour but de favoriser, d'encourager et de développer le tourisme sous toutes ses formes sur tout le territoire ainsi que de faire connaître et apprécier les ressources touristiques de la région. Il concourt dans le cadre de l'action menée par la ville, à l'animation de Paris par la mise en oeuvre de la politique touristique du territoire, l'organisation de manifestations et d'animations locales, la coordination entre les divers partenaires du développement touristique local qu'il soient public ou privé ainsi que par la création de nouveaux produits ou de développement de nouveaux outils numériques ou support interactifs.

L'association peut également développer et commercialiser des produits et services documents et objets touristiques notamment concevoir et commercialiser des produits au nom de l'association proposer des services d'accompagnement à ses adhérents, publier éditer des brochures d'information et supports, assurer la tenue d'un observatoire de l'économie touristique locale et publier des études des statistiques.

Le site Internet paris je t'aime.com allie information et conseils à une offre commerciale de produits de transport, de culture et de loisirs. Ce site est la Porte d'entrée touristique de Paris à l'international, cet « Office virtuel » est décliné en quatre langues (français, anglais, allemand, espagnol) et partiellement traduit en neuf autres. Il réunit toute l'information utile pour un séjour parisien réussi.

Faits caractéristique de l'exercice :

Achat de locaux supplémentaires :

Il a été possible d'acquérir les locaux situés 76 rue Beaubourg à Paris pour un montant de 573 000€ pour 100m².

Cette acquisition complète les locaux; L'office a maintenant une surface achetée de 523m².

Cession de créance Société Générale

Une cession de créance a été octroyé par la Société Générale pour un montant de 3 600 000€ correspondant à la subvention de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.

Ceci traduit une augmentation des disponibilités pour un montant de 2 414 335€ inscrit donc à l'actif du bilan au 31/12/2025 mais aussi le poste « autres dettes » d'un montant de 3 600 000 € immobilisés jusqu'au 28/02/2026.

Opération de financement :

Un emprunt a été réalisé pour financer les locaux d'une durée de 20 ans à un taux de 2.14%.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 125 264** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 9 627 818** euros et un total **charges de 10 321 864** euros dégageant ainsi un **résultat de -694 046** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- . Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014.
- . Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement n° 2023-03 de l'Autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC2018-06 en coordination avec le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application, traitée comme un changement de méthode comptable, a entraîné des adaptations de présentations et, le cas échéant, des reclassements ayant un impact au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..).

Les principales modifications concernent le reclassement des charges et produits exceptionnels, transfert de charges, quote part de subvention virée au résultat dans le résultat d'exploitation.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges exceptionnelles

Un montant de 425 330€ a été constaté pour indemnités de licenciement pour 9 salariés suite à la fermeture de 2 services (service accueil et service édition).

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	4 865 787		122 250		23 766	4 964 272
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 865 787		122 250		23 766	4 964 272
CORPORELLES	Terrains	2 520 000		208 000			2 728 000
	Constructions sur sol propre	3 780 000		365 218			4 145 218
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	18 861					18 861
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	341 851				194 565	147 285
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 660 712		781 218		402 565	7 039 364	
BIENS RECUS PAR LEGS OUDONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	9 528					9 528
	Prêts et autres immobilisations financières	23 377		171 463		9 455	185 385
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 905		171 463		9 455	194 913
TOTAL		11 559 404		1 074 931		435 786	12 198 549

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			534 346	508 982	23 766	1 019 563
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			534 346	508 982	23 766	1 019 563
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			449 779	123 800		573 579
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			6 470	2 209		8 679
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			274 343	13 552	194 565	93 329
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				730 592	139 561	194 565	675 588
TOTAL				1 264 939	648 543	218 331	1 695 150

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	1 044 607		252 241	792 366
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	156 458		156 458	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 201 065		408 699	792 366
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	3 700	11 000	1 000	13 700
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 700	11 000	1 000	13 700
TOTAL GENERAL		1 204 765	11 000	409 699	806 066
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			11 000	409 699	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	185 385	185 385	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	29 640		29 640
	Autres créances clients, usagers	518 978	518 978	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 184	5 184	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 418	12 418	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	66 186	66 186	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	4 530	4 530	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	47 848	47 848	
	Charges constatées d'avance	155 447	155 447	
TOTAL DES CREANCES		1 025 616	995 976	29 640
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 837 384	369 740	1 845 049	3 622 595
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 233 131	1 233 131		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	294 316	294 316		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	420 826	420 826		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	158 877	158 877		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	418 769	418 769		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 071	8 071		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	3 910 507	3 910 507		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	560 973	560 973		
TOTAL DES DETTES		12 842 855	7 375 211	1 845 049	3 622 595
Emprunts souscrits en cours d'exercice		520 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		343 010			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	680 491	(1 407 446)			(726 955)
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 407 446)	1 407 446		694 046	(694 046)
Situation nette	(726 955)			694 046	(1 421 001)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 145 249		313 000	547 205	1 911 044
Provisions réglementées					
TOTAL	1 418 294		313 000	1 241 251	490 043

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	2 654 239		313 000	2 341 239
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	2 654 239		313 000	2 341 239
Quotes-parts virées au compte de résultat	508 990	234 205	313 000	430 195

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		155 447	155 447
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			155 447

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		560 973	560 973
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			560 973

Annexe libre

Subventions d'équipement

Il s'agit en fait de deux conventions votées par la ville de Paris.

La première d'un montant de 1 341 239 € qui a été votée le 25 septembre 2019 est destinée à financer le renouvellement des outils digitaux de l'OCTP.

La seconde d'un montant de 1 000 000 € a été votée le 22 décembre 2020 et est destinée, en complément de la subvention précédente, à renforcer le volet billetterie notamment dans l'optique des grands événements sportifs tels que la coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques en 2024.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

- Rémunérations des trois plus hauts cadres bénévoles et salariés:

Suivant l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relatif à la rémunération des dirigeants, les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Cette disposition doit figurer dans l'annexe des comptes annuels.

Dans l'association les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sont le Président, le Trésorier et la directrice.

Les deux premiers étant bénévoles et ne percevant donc pas de rémunérations, cela reviendrait à communiquer une information individualisée concernant la directrice. En conséquence de quoi, aucune rémunération et aucun avantage en nature ne peuvent être communiqués.

Effectif moyen :

Effectif moyen	Personnel salarié
Cadres	34
Agents de maîtrise et techniciens	22
Employés	10
Total	66

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 17932 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 17932 euros

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : Néant

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Dettes garanties par des sûretés réelles	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 000 000€
Total	7 000 000€

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Annexe libre

Emprunt du : 6 mai 2021

Montant initial de cette garantie : 7 000 000€

Montant restant dû en capital : 5 316 655€

Date de fin d'échéance de la garantie : 06/05/2041

Nature de la sûreté réelle : hypothèque

La Mairie de Paris a accordé sa garantie à hauteur 7 000 K€ dans le cadre de l'emprunt souscrit par l' Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'acquisition de ses locaux au 76 Rue Beaubourg avec pour contrepartie une sûreté hypothécaire de premier rang.

Emprunt du : 11 décembre 2025

Montant initial de l'emprunt : 520 000€

Montant restant dû en capital : 520 000€

Date de fin d'échéance : 15/12/2045

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement comptabilisé correspond d'une part à l'indemnité conventionnelle et d'autre part à l'accord particulier acté dans un procès-verbal du CSE du 24 juillet 2020 prévoyant un complément d'indemnité de départ à la retraite de 5 000 € par dizaine d'année d'ancienneté.

L'ensemble est actualisé et probabilisé et aboutit à la clôture à une provision de 792 366.61 €.

Indemnité de départ à la retraite

Indemnité de départ à la retraite	Engagement à	Montant
65 ans et plus	moins d'un an	0 €
60 à 64 ans	1 à 5 ans	172 779 €
55 à 59 ans	6 à 10 ans	479 243 €
45 à 54 ans	11 à 20 ans	102 879 €
35 à 44 ans	21 à 30 ans	31 911 €
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 551 €
Engagement total		792 363 €

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible 3%
- taux d'actualisation: 2.95 %
- Table de mortalité TH/TF 00-02

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	29 434 €	762 932 €	792 366 €